



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB22-DE
Reçu le 20/03/2018

Comité Syndical du 9 mars 2018

Délibération n°22/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le neuf mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 19 février 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, William Jacquillard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot, Jean-François Dauré et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Florence Pechevis, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, François Nebout, Didier Villat et Philippe Bouty.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Pouvoirs :

Monsieur François Nebout a donné son pouvoir à monsieur François Bonneau.

Monsieur Didier Villat a donné son pouvoir à madame Stéphanie Garcia.

Monsieur Philippe Bouty a donné son pouvoir à madame Jeanne Filloux.

Monsieur Mathieu Hazouard a donné son pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein des instances du Pôle Image Magelis

❶ Modification de la représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article 6.1 des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) MAGELIS dispose que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués désignés par les différents membres. Ce même article fixe le nombre de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine à quatre titulaires et quatre suppléants.

Ainsi, par délibération du 1^{er} mars 2016, le Comité Syndical du Pôle Image Magelis a pris acte des désignations effectuées par le Conseil Régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine), à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
madame Martine PINVILLE	madame Léonore MONCOND'HUY
monsieur William JACQUILLARD	monsieur Jean - François DAURE
monsieur Mathieu HAZOUARD	madame Anne - Laure BEDU
monsieur Daniel SAUVAITRE	madame Véronique MARENDAT

Or la Communauté d'Agglomération (élargie) a désigné – par délibération du 19 janvier 2017 – monsieur Jean François DAURE comme membre titulaire, pour représenter GrandAngoulême. Le Comité Syndical en a pris acte le 7 février 2017.

Cependant, un même délégué ne pouvant représenter deux collectivités distinctes, il a été demandé à la Région de désigner un nouveau suppléant.

Ainsi, par délibération du 13 mars 2017, la Commission Permanente a désigné :

- madame Léonore MONCOND'HUY pour siéger au Comité Syndical – en qualité de suppléant de monsieur William JACQUILLARD – en lieu et place de monsieur Jean - François DAURE ;
- monsieur Jonathan MUNOZ comme suppléant de madame Martine PINVILLE au sein de ce même Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, et en application des dispositions statutaires précitées, les membres du Comité Syndical prennent acte – à l'unanimité (15 présents – 19 votants – 19 voix « pour ») – du changement de représentants (suppléants) de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

② Désignation d'un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'une des commissions thématiques du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

La composition des quatre commissions thématiques du Pôle Image (créées par délibération du 6 juin 2016) a été fixée de sorte à y assurer la représentation de tous les partenaires du Pôle Image, avec la présence de personnes qualifiées. La Région dispose ainsi d'un membre dans chacune des commissions.

Ainsi, par délibération du Comité Syndical du 6 juin 2016, monsieur François DAURE a été notamment désigné pour représenter la Région dans la commission « Formation / Recherche ».

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical désignent – à l'unanimité (15 présents – 19 votants – 19 voix « pour ») – monsieur William Jacquillard comme le représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine au sein de la commission « Formation/Recherche », en remplacement de monsieur François Dauré.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 mars 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 mars 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 mars 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

